



## Congés payés imposés brusquement dans un délai inférieur à 1 mois

-----  
Par Pausecafe71

Bonjour

Les labos d'analyses envisagent de se mettre en grève les 22-23-24 octobre. Je précise que ce sont les patrons qui ont décidé cette grève et NON les salariés. Ils veulent nous imposer de prendre des CP pendant ces 3 jours.

Le délai de prévenance d'un mois n'est donc PAS respecté mais ils mettent en avant que c'est une circonstance exceptionnelle car c'est pour manifester contre les économies budgétaires que la CNAM veut mettre en place pour les 3 prochaines années et que donc que ce sont des enjeux sociaux-economiques importants.

D'après l'inspection du travail ce n'est pas une circonstance exceptionnelle mais que pouvez vous nous dire la dessus car les cas de jurisprudence sont rares.

Merci d'avance.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Une situation choisie ne peut pas être considérée comme circonstance exceptionnelle. Il faudrait une situation subie. Or ici vos patrons ont décidé eux-même de fermer l'établissement...